

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 mai 2009

OBJET

de la Délibération

**MOTION POUR LA
MISE EN 2 X 2
VOIES DE L'AXE
TRISKELL
ET DE LA RN 164**

Date de convocation du Conseil Municipal

19 mai 2009

Date d'affichage : 19 mai 2009

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Président de la Séance : Monsieur LE ROCH, Maire

Secrétaire de Séance : Mademoiselle ORINEL

Etaient présents

M. LE ROCH, Maire ; M. LE DORZE, Mme GOUTTEQUILLET, M. LE MAPIHAN, Mme BURLOT, M. LE COUVIOUR, Mme DORE-LUCAS, M. MARCHAND, Mme JEHANNO, M. PARMENTIER
Adjoints au Maire.

MM. BAUCHER, JARNO, Mmes GREZE, LE PAVEC, MM. LE BOTLAN, LE BELLER, GIRALDON, Mme PESSEL, M. BURBAN, Mmes PEDRONO, RAMEL-FLAGEUL, M. LE BARON, Mme DONATO-LEHUEDE, M. BONHOURE, Mlle ORINEL, Mmes LE STRAT, ROUILLARD, MM. MOUHAOU, PERESSE, Mme GUEGUAN, Conseillers Municipaux.

Absent ayant donné pouvoir

Mme OLIVIERO à M. JARNO

Mme LE DOARE à Mme GREZE

M. DERRIEN à Mme LE STRAT

MOTION POUR LA MISE EN 2 X 2 VOIES DE L'AXE TRISKELL ET DE LA RN 164

Rapport de Monsieur LE MAIRE

Considérant la priorité historique donnée au maillage du territoire breton par les liaisons express à quatre voies assurant la continuité des réseaux nationaux et européens.

Considérant que la Bretagne intérieure, et en particulier les communes du Centre Bretagne, souffrent d'un réel déficit en matière d'infrastructures routières.

Considérant la position géographique des Villes de Loudéac et Pontivy, au cœur du Centre Bretagne, qui en fait un nœud routier indispensable au décloisonnement de la région dans ses relations entre : le Nord et le Sud ; l'Est et l'Ouest.

Considérant les déséquilibres territoriaux entre le littoral et l'intérieur de la Bretagne, résultant de la priorité donnée à l'amélioration du réseau routier sur le périmètre des agglomérations briochine, lorientaise et vannetaise, sur leurs liaisons avec leur arrière pays.

Considérant l'augmentation sensible des échanges commerciaux et des déplacements à titre professionnels, particuliers ou touristiques.

Considérant le dynamisme économique du Centre Bretagne et la volonté des entrepreneurs locaux de pouvoir bénéficier d'un réseau moderne, afin d'assurer une meilleure fluidité et plus de rapidité dans leurs échanges.

Considérant l'orientation prise par le Conseil Général des Côtes d'Armor, qui vise à revoir l'aménagement de la RD 700 en 3 voies, plutôt qu'en 2x2 voies, comme prévu initialement et le précédent que cela risque d'occasionner sur l'ensemble de l'axe Triskell, ainsi que les retards accumulés par l'Etat sur la mise en 2x2 voies de la RN 164.

Considérant les avantages que procure la mise en 2x2 voies, en termes de sécurité pour les usagers.

Les villes de Loudéac et de Pontivy estiment qu'aucun projet de développement ne peut voir le jour en Bretagne, s'il est fait abstraction des besoins des habitants du centre Bretagne, de la pérennité de ses entreprises et de ses emplois industriels, de l'attractivité de ses villes centres et du développement équilibré de tous les territoires bretons.

Ainsi, à défaut d'alternative durable aux liaisons routières, les conseils municipaux de Loudéac et Pontivy, jugent prioritaire l'aménagement des axes routiers RN 164 et RD 700, comme condition du désenclavement du Centre Bretagne.

En conséquence, les conseils municipaux de Loudéac et de Pontivy demandent à l'Etat, aux Conseils Généraux des Côtes d'Armor et du Morbihan et au Conseil Régional, de poursuivre et d'accélérer les travaux d'aménagement des axes routiers visés, en 2x2 voies.

Nous vous proposons :

- d'adopter le texte de cette motion,
- de l'adresser à MM. les Préfets de la Région Bretagne, des Côtes d'Armor et du Morbihan,
- de l'adresser à M. le Président du Conseil Régional de Bretagne,
- de l'adresser à MM. les Présidents des Conseils Généraux des Côtes d'Armor et du Morbihan,
- de l'adresser au Président de l'association Triskell,
- de l'adresser au Président du Comité de défense de la RN 164.

Ville de Loudéac - Conseil municipal du jeudi 14 mai 2009 – Motion votée à l'unanimité.

**LES CONCLUSIONS DU RAPPORT SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

Fait à Pontivy, le 26 mai 2009

**LE MAIRE
Jean-Pierre LE ROCH**